

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 20 Décembre 2017 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 35

pouvoirs : 9

votants : 44

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Thierry COIGNET

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Eric GICQUEL, Michaël HUET

LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

LA REMAUDIERE

Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD, Gérard ROUSSEAU, Amélie DAVIOT, Emmanuel RIVERY

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Nathalie BOUCHER

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Brigitte PETITEAU, Jean-Pierre MARCHAIS, Mauricette MOSTEAU, Sonia GILBERT

VALLET

Jérôme MARCHAIS (présent jusqu'à 20 h 30), Jean-Marie POUPELIN, Céline CHARRIER, Hervé AUBRON, Sonia LE POTTIER, Céline PEROCHEAU, Nicole LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme VIVANT (pouvoir à Mme MEILLERAI-PAGEAUD), Mr ROCHET (pouvoir à Mme DAVIOT), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr BUZONIE (pouvoir à Mr AUBRON), Mr JOUNIER (pouvoir à Mr BALEYDIER), Mr SERISIER (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mr LEGOUT (pouvoir à Mme LE POTTIER), Mr TEURNIER (pouvoir à Mr GICQUEL), Mr J. MARCHAIS (pouvoir à Mr POUPELIN).

Absentes excusées : MMES LERAY, ARBERT, CHOBLET, BABIN.

Est nommé secrétaire de séance : Thierry AGASSE

Finances

1. Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2018 des budgets de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

2. Avance de trésorerie du budget général au budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à compter de l'exercice 2018, le versement d'avances de trésorerie au budget annexe Assainissement créé sous forme de SPIC avec autonomie financière.
- **FIXE** le montant de cette avance à hauteur de 500 000 €.
- **FIXE** la date de remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard au 31 décembre de l'exercice 2018.
- **PRECISE** qu'en cas d'insuffisance de trésorerie, il sera procédé à la signature d'une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le vice-Président en charge des finances, à signer les documents correspondants ;

3. Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Le Conseil Communautaire, à 40 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

- **INSTITUE** l'indemnité de conseil au comptable du Trésor.
- **FIXE** le taux de 25% pour la CCSL.
- **DIT** que cette indemnité sera attribuée à Monsieur LOYER Vincent, Receveur Communautaire.
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de la CCSL, chapitre 011.

Ressources Humaines

4. Convention de mise à disposition de personnel avec la ville de Vallet dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du transfert de droit des trois agents directement employés par le SIAVM et de l'agent de la ville de Saint Julien de Concelles à la CCSL, au 1^{er} janvier 2018.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la CCSL en conséquence.
- **APPROUVE** les conventions entre la Ville de Vallet et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, pour la mise à disposition de deux agents, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans.
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif du budget annexe Assainissement.

Aménagement du territoire

5. Convention de transfert pour les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert des missions des Commissions communales Accessibilité vers la Commission Intercommunale Accessibilité.
- **APPROUVE** la convention entre les communes et la CCSL.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le vice-Président aux bâtiments, à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

6. Groupement de commandes pour l'accessibilité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes Accessibilité.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relative aux missions d'assistance technique, de diagnostic, et de fourniture de l'attestation de conformité, en matière d'accessibilité (annexée à la présente délibération).
- **ACCEPTE** que la CCSL assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application aux articles 28 et 101.3l de l'ordonnance n°2015-899, et se charge notamment d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés au nom et pour le compte de chaque membre du groupement, l'exécution des marchés demeurant ensuite à la charge de chaque membre qui les suivra pour ses besoins propres, y compris la reconduction annuelle des marchés.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.
- **AUTORISE** par avance le Président de la CCSL à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres dans la limite du montant annuel maximum défini comme suit : 15 000 € HT.

- **NE PROCEDE PAS** au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein de la Commission d'Appel d'Offres paritaire du groupement de commandes susvisé.
- **DESIGNE** le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants qui siègeront dans la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement de commandes :
 - ✓ Délégué titulaire : Pierre-André PERROUIN
 - ✓ Délégué suppléant : Jean-Marie POUPELIN.

Promotion du territoire

7. Sentiers pédestres : demande de subvention au Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus
- **APPROUVE** les demandes de subvention
- **SOLLICITE** auprès du Département de Loire-Atlantique les demandes de subvention telles que présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le vice-Président en charge de la promotion du territoire, à signer les demandes de subventions correspondantes.

8. Convention avec Cap Sports et Nature

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan d'actions proposé ci-dessus sur la période 2018 à 2020.
- **INDIQUE** mettre à disposition de l'association Cap Sports et Nature l'équipement situé au plan d'eau du Chêne à St Julien de Concelles, à titre gracieux et **FIXE** la valeur annuelle de cette mise à disposition à 44 963 € TTC.
- **ATTRIBUE** pour 2018, 2019, 2020 les subventions annuelles à l'association comme suit :
 - ✓ Fonctionnement : à hauteur de 16 000 € maximum
 - ✓ Investissement : à hauteur de 5 000 € HT maximum.
- **INSTITUE** une aide aux transports des scolaires vers l'équipement dans le cadre des activités proposées par l'association Cap Sports et Nature d'un plafond annuel de 10 000 €.
- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec l'association Cap Sports et Nature, d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Eau et assainissement

9. Définition de la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 et modification des statuts de la CCSL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2018 des compétences obligatoires de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, portant sur :
 - a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
 - b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
 - c) La défense contre les inondations et contre la mer ; hors gestion de la digue La Levée de la Divatte.
 - d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- **PROPOSE** de prendre dans ses compétences facultatives l'item 12 « L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » et de modifier les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en conséquence.
- **NOTIFIE** la présente délibération aux Maires de chacune des communes membres de la CCSL, leurs Conseils Municipaux devront être obligatoirement consultés conformément aux dispositions des articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT.
- **INVITE** Madame la Préfète, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

10. Adhésion à l'EPTB Sèvre Nantaise pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Sèvre Nantaise et désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à l'EPTB Sèvre Nantaise au 1^{er} janvier 2018 ;
- **TRANSFERE** à l'EPTB Sèvre Nantaise l'exercice des compétences obligatoire 1, 2, 5 et 8 ainsi que la compétence facultative 12, de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la GEMAPI, pour le bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- **DESIGNE** les deux représentants de la CCSL aux instances de gouvernance de l'EPTB, comme suit :
 - ✓ Joël BARAUD,
 - ✓ Gilles MERIODEAU.

11. Adhésion au Syndicat Loire et Goulaine pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Loire et désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au syndicat Loire et Goulaine au 1^{er} janvier 2018;
- **TRANSFERE** au syndicat Loire et Goulaine l'exercice des compétences obligatoire 1, 2, 5 et 8 ainsi que la compétence facultative 12, de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la GEMAPI, pour le bassin versant Loire et Goulaine ;
- **DESIGNE** les représentants de la CCSL pour siéger au comité syndical du Syndicat Loire et Goulaine, comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Divatte sur Loire	Thierry COIGNET	Christiane BABIN
	Anne LERAY	Emmanuel COCHELIN
St Julien de Concelles	Jean-Pierre MARCHAIS	Mauricette MOSTEAU
	Brigitte PETITEAU	Thierry PINEAU
La Chapelle-Heulin	Jean TEURNIER	Daniel BULTEAU
	Olivier De CHARRETTE	André BARGEOLLE
Le Landreau	Pierre BERTIN	Stéphane FLEURANCE
	Jeanine COUILLAUD	Marlyse GUERIN
La Remaudière	Marie-Madeleine LAURENT	Bernard CALLEDE
	Mickaël COUILLAUD	
Vallet	Joël CHARPENTIER	Stéphane DAVID
	Mickaël COLAISSEAU	
Le Loroux-Bottereau	Gérard ROUSSEAU	Sylvie HUBA
	Romain COUILLAUD	Didier LOUEDEC

12. Adhésion au Syndicat de la Divatte pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Divatte et désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au syndicat de la Divatte au 1^{er} janvier 2018 ;
- **TRANSFERE** au syndicat de la Divatte l'exercice des compétences obligatoires 1, 2, 5 et 8 ainsi que la compétence facultative 12, de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la GEMAPI, pour le bassin versant de la Divatte ;
- **DESIGNE** les représentants de la CCSL pour siéger au comité syndical du Syndicat de la Divatte, comme suit :
 - o Divatte-sur-Loire : 2 titulaires et 2 suppléants ;
 - o La Remaudière : 1 titulaire et 1 suppléant ;
 - o La Boissière du Doré : 1 titulaire et 1 suppléant ;
 - o Le Loroux-Bottereau : 1 titulaire et 1 suppléant.

Communes	Titulaires	Suppléants
Divatte sur Loire	Thierry COIGNET	Christiane BABIN
	Anne LERAY	Emmanuel COCHELIN
La Remaudière	Marie-Madeleine LAURENT	Mickaël COUILLAUD
La Boissière du Doré	Marie-Jo PAVAGEAU	Maurice BOUHIER
Le Loroux-Bottereau	Gérard ROUSSEAU	Myriam De MIRANDA

Développement économique

13. Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour 2016 pour la ZAC du Plessis et des Tuileries

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale au 31 décembre 2016, relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC du Plessis au Loroux- Bottereau et des Tuileries à La Remaudière.
- **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité présenté par la SELA conformément au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Plessis au Loroux-Bottereau et la ZAC des Tuileries à La Remaudière en date du 26 septembre 2012, annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** la participation financière de la CCSL, à hauteur de 175 000 € pour l'année 2017.

14. Convention financière de répartition de taxe d'aménagement entre la CCSL et les communes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de reversement à la communauté de communes de la taxe d'aménagement perçue par les communes, pour les dossiers d'urbanisme portant sur le développement économique :
 - ✓ à 100% pour les autorisations d'urbanisme situées en zones économiques, du fait que la CCSL engage tous les travaux d'aménagement,
 - ✓ à 30 % pour les autorisations d'urbanisme situées hors zones économiques mais portant sur un projet de développement économique (permis de construire et déclarations préalables à vocation industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique), hors commerce de proximité, d'une surface de vente inférieure à 400 m², afin de financer les missions d'accueil, de conseil et d'animations aux entreprises, les travaux d'entretien des zones existantes, ainsi que les acquisitions

foncières pour la constitution de réserves foncières en vue de l'extension future ou de la création de zones.

- **APPROUVE** la convention financière entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et chaque commune de la CCSL.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

15. ZA des Dorices : acquisition d'une parcelle

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension de la rue des Bourreliers – Zone des Dorices à Vallet
- **DÉCIDE** de l'acquisition de la parcelle nécessaire au projet, d'une surface arpentée de 310 m², au prix de 15 € HT du m².
- **AUTORISE** le Président, le vice-Président au Développement économique, à signer l'acte notarié correspondant ou à déléguer au Notaire la signature de l'acte de cession foncière.

Solidarités

16. Définition de l'intérêt communautaire en matière de logements

Le Conseil Communautaire, à 40 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :

- **DÉFINIT** l'intérêt communautaire en matière de « Politique du logement et du cadre de vie » et modifier en conséquence les statuts de la CCSL de la manière suivante :
 - a) Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)
 - b) Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées. Sont considérés d'intérêt communautaire :
 - Gestion des logements temporaires sociaux, hors logements pour femme en détresse et logements de secours
 - Gestion des locaux affectés aux associations caritatives d'intérêt communautaire
- **MODIFIE** les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en conséquence.

Enfance

17. Approbation du Contrat Enfance Jeunesse de la CCSL pour 2017-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** les termes de la convention d'objectifs avec la CAF,
- **AUTORISE** le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse à signer la convention avec la CAF, les communes du Loroux Bottereau et du Landreau.

Piscines

18. Conventions pour l'utilisation de la piscine Naiadolis pour les écoles primaires, les collèges et leurs associations sportives

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions pour l'accueil des écoles primaires, des collèges et de leurs associations sportives à la piscine Naiadolis (annexées à la présente délibération)
- **AUTORISE** Le Président ou M. le Vice-Président en charge des piscines à signer les conventions et leurs éventuels avenants de reconduction.

Gestion des déchets

19. Tarifs 2018 pour la collecte, la gestion et le traitement des déchets

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2018, comme suit :

1. Grille tarifaire appliquée aux communes de la Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, Le Pallet, Mouzillon, Vallet

1.1. Particuliers

Nombre de personnes au foyer	Volume du bac en litres	Part fixe mensuelle (€/mois)	Part variable = prix de la levée (€)
1	80	6,06	3,86
2 ou 3	120	6,73	4,88
4 ou 5	180	7,74	6,43
6 et plus	240	8,74	7,97
Collectif	340	10,42	10,54

La part variable inclue la facturation d'office d'une levée par période de facturation (quadrimestre)

Mise à disposition d'un bac de 240 litres : forfait à 11€/bac

Dotation de sac à ordures ménagères résiduelles (assistantes maternelles)

Sac de 30 litres : 2€ l'unité

Sac de 50 litres : 3 € l'unité

Vente de compost :

- Deux sacs de compost gratuits/an, le 3ème et les suivants 2 €/sac
- Une petite remorque (simple essieu, moins de 1,5m) : 10€
- Une remorque classique (simple essieu) : 15€
- Une grande remorque (double essieu) : 20€
- Prix à la tonne : 35 €/t hors période de déstockage et 25 € en période de déstockage

Collecte et traitement de l'Amiante :

- Contenants proposés pour la collecte :
 - Big-bag : 10€ l'unité
 - Valise plaque : 15 € l'unité
- Traitement :
 - Dépôt amiante Le Cellier : 140 €/tonne
 - Dépôt amiante Vallet : 87 €/tonne

1.2. Professionnels

Volume (litres)	Part fixe mensuelle (€/bac)	Part variable (€/levée)
80	4.10	2.59
120	6.14	3.88
180	9.22	5.82
240	12.29	7.76
340	17.41	10.99
750	39.42	24.90

Accès au CAD (déchèterie du Loroux Bottereau) :

Les professionnels ne payant pas l'accès aux déchèteries dans leur abonnement sont facturés sur une base tarifaire supérieure de 20 % par rapport aux professionnels de l'ex-CCLD.

Nature des déchets	Prix €/tonne
Déchets végétaux - Souches	36,00€
Gravats	18 €
Bois	60,00 €
Tout-venant trié	72,00 €
Tout-venant non trié	150,00 €
Plaques de plâtres non souillées	120,00
Métaux – Verre- papier-Cartons-Polystyrène non souillé Films plastiques non souillés	0,00 €

- Vente de compost à la tonne :
 - o 42 €/tonne (de 0 à 20 tonnes)
- 25 €/t (au-delà de 20 tonnes)
- 25 €/t en période de déstockage quel que soit le volume

2. Grille tarifaire appliquée aux communes de communes de Divatte-sur-Loire, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles

2.1. Particuliers bourg

Nombre de personnes au foyer	Volume du bac en litres	Part fixe mensuelle bourg (€/mois)	Part variable Prix de la levée (€)
1 à 3 personnes	120	6,71 €	3.45 €
4 à 5 personnes	180		4.99 €
Plus de 5 personnes	240		6.65 €
Plus de 5 personnes	340		9.41
Collectifs	770		21.30

2.2 Particuliers hors bourg

Nombre de personnes au foyer	Volume du bac en litres	Part fixe mensuelle hors bourg (€/mois)	Part variable Prix de la levée (€)
1 à 2 personnes	120	5,71 €	3.45 €
3 personnes	180		4.99 €
4 à 5 personnes	240		6.65 €
Plus de 5 personnes	340		9.41 €
Collectifs	770		21.30 €

La part variable inclue la facturation d'office d'une levée par période de facturation (quadrimestre).
Mise à disposition de bacs et sacs pour production exceptionnelle de déchets ménagers :

Bacs et sacs OMR (litres)	Forfait (€)
Bac 120 l	10,50 €
Bac 180	12,60 €
Bac 240	13,65 €
Bac 340	15,75 €
Bac 770	26,25 €
Sacs 30 l	1,64 €

Vente de compost :

- Deux sacs de compost gratuits/an, le 3ème et les suivants 2 €
- Une petite remorque (simple essieu, moins de 1,5m) : 10€
- Une remorque classique (simple essieu) : 15€
- Une grande remorque (double essieu) : 20€
- Prix à la tonne : 35 €/tonne hors période de déstockage et 25 € en période de déstockage

Collecte et traitement de l'Amiante :

Contenants proposés pour la collecte :

- Big-bag : 10€ l'unité
- Valise plaque : 15 € l'unité

Traitement :

- Dépôt amiante Le Cellier : 140 €/tonne
- Dépôt amiante Vallet : 87 €/tonne

Dotation de sac à ordures ménagères résiduelles (événements exceptionnels)

Sac de 30 litres : 1,64 € l'unité

2.3. Professionnels

Collecte en porte à porte :

Volume du bac en litres	Part fixe mensuelle bourg	Part fixe mensuelle Hors bourg	Part variable Prix de la levée (€)
120 L	6,71 €	5,71 €	3,45
180 L			4,99
240 L			6,65
340 L	17,18 €	14,63 €	15,00
770 L	41,92 €	35,71 €	32,00

Forfait collecte en C2 : majoration de la part fixe de 5,25 €/bac/semaine.

Accès au Complexe d'Accueil des Déchets :

Le coût d'accès au CAD est compris dans l'abonnement annuel. Ce coût dépend de plusieurs critères dont la localisation de l'entreprise, dans le bourg (80,56 €) ou hors bourg (68,57 €).

Nature des déchets	Prix €/tonne
Déchets végétaux - Souches	30,00€
Gravats	13,00 €
Bois	50,00 €
Tout-venant trié	60,00 €
Tout-venant non trié	125,00 €
Plaques de plâtres non souillées	100,00 €
Métaux – Verre- papier-Cartons-Polystyrène non souillé Films plastiques non souillés	0,00 €

- Vente de compost à la tonne :
 - o 35 €/tonne (de 0 à 20 tonnes)
 - o 25 €/t (au-delà de 20 tonnes)
 - o 25 €/ en période de déstockage

Informations diverses**20. Administration générale : Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant**

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

Par arrêtés du Président :

En date du 6 novembre 2017

Droit d'alignement : la limite assignée pour les propriétés suivantes : 7526, Route d'Ancenis à Vallet (AS 699) et le Pâtis à Vallet (AS 704), est définie au droit de la propriété telle que sur le plan annexé à l'arrêté. Cette décision vaut alignement individuel.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au club AS Carquefou pour l'utilisation d'une ligne d'eau x 22 €/la ligne (pour 10 nageurs) x 8 séances, les 8, 29, 30 Août et les 11, 18, 13, 20 et 22 septembre 2017.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au club TriveLoce de St Sébastien sur Loire, pour des entraînements les 4, 11, 18, 25 septembre et les 2, 9, 16 octobre et le 6 novembre 2017, d'une ligne d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 8 séances.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au club TriveLoce pour des entraînements sur la période du 13 novembre 2017 au 9 avril 2018, de quatre lignes d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 10 séances.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle à l'association LVAS – Loisirs Vignoble Activités Sportives de la Haye Fouassière, pour son activité aquagym sur la période du 11 septembre 2017 au 29 juin 2018, les lundis matin, mercredi après-midi, vendredi matin, de quatre lignes d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) et le jeudi soir de deux lignes d'eau x 22 € x 33 semaines.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au club TriveLoce de St Sébastien sur Loire, pour des entraînements les 7, 14, 28 mai 2018, les 4, 11, 18, 25 juin 2018 ; les 2 et 9 juillet 2018, d'une ligne d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 9 séances.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle à l'association ASL – Association Sèvre et Loire de Vertou, pour son activité aquagym sur la période du 11 septembre 2017 au 29 juin 2018, les lundis après-midi, mardi midi, mardi après-midi, mercredi soir, vendredi midi et vendredi après-midi, de quatre lignes d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 33 semaines.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au Club Centre Subaquatique Nantais de Nantes, pour des entraînements, les 13, 20 mai 2017, les 10, 17, 24 juin 2017, les 1, 8, 15, 22, 29 juillet 2017, les 5 et 12 août 2017, les 2, 9, 16, 23, 30 septembre 2017, les 7, 14, 21, 28 octobre 2017 et le 4 novembre 2017, d'une ligne d'eau x 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 22 séances.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation ponctuelle au Club Nantes Natation de Nantes, pour des entraînements les mardis 3, 10, 17 octobre 2017, les mercredis 11 et 18 octobre 2017, les vendredis 6, 13, 20 octobre 2017, d'une ligne d'eau à 22 € la ligne (pour 10 nageurs) x 8 séances.

En date du 8 Novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation annuelle au Centre Hospitalier Georges Daumezon du Loroux-Botttereau, pour une activité nage sur la période de 11 septembre 2017 au 30 juin 2018, le mardi après-midi de 15 h 30 à 16 h 30, au tarif de 1,50 € par enfant.

En date du 8 novembre 2017

Il est décidé d'une mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation annuelle à l'Association Sport Senior Sainte Ligérien du Cellier, pour son activité Aquagym sur la période du 11 septembre 2017 au 18 juin 2018, les lundis après-midi, de trois lignes d'eau à 22 € la ligne d'eau (pour 10 nageurs), soit 30 jours.

En date du 16 novembre 2017

- Il est attribué la subvention maximale de 2 298,56 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr BOUYER et Mme DUCHESNE, pour un logement situé le Grand Moulin Bondu à Vallet.
- Il est attribué la subvention maximale de 1 306,25 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr MAIA Manuel, pour un logement situé 6, les Bois à Le Pallet.
- Il est attribué la subvention maximale de 1 977,80 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr PARISOT Michel, pour un logement situé 17, les Creusettes à Vallet.
- Il est attribué la subvention maximale de 2 256,67€ à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr ADAM Joseph, pour un logement situé 6, Chantepie à Vallet.
- Il est attribué la subvention maximale de 1 602,60 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mme DENOUAL Nicole, pour un logement situé 37, route du Lac Saint Barthélémy à St Julien de Concelles.
- Il est attribué la subvention maximale de 1 441 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr et Mme CHIRON METIVIER Jennifer, pour un logement situé 157, la Bonnaudière au Loroux-Bottereau.
- Il est attribué la subvention maximale de 1 799,60 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mrs BODIN et CROBU, pour un logement situé 8, le Bois de la Pingossière à Vallet.
- Il est attribué la subvention maximale de 4 547,42 € à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif de Mr BATIOU SAIGNASITH Steeve pour un logement situé 169, la Durasserie au Loroux-Bottereau.

En date du 14 novembre 2017

Il est décidé de vendre les parcelles cadastrées section YM n° 344, 351p, 374p et 368p d'une surface de 5 676 m², situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, à la société CMCIC LEASE, dont le siège social est à Paris, pour une valeur de 22,35 € HT/m², soit un prix total hors taxes de 126 858,60 € HT auquel s'ajoute la valeur ajoutée sur marge de 19 071,40 €, soit un prix total de 145 930 €.

En date du 28 novembre 2017

Il est décidé de signer la convention d'objectifs et de financements avec la CAF de Loire-Atlantique et Clisson Sèvre et Maine et Agglo et les communes du Bignon, Geneston et Montbert sur la période 2017-2019, conformément à la politique définie par la CAF concernant les actions du réseau parentalité.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.